REUNION DU 30 JANVIER 2007

L'an deux mille sept, le trente janvier, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de Réunions de la Commune, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire

<u>Etaient présents</u>: ROGER Betty, NAVARRE Maurice, NAVARRE Denis, SOMMERMONT Jean-François, NAVARRE Jean-Claude, BASSET Franck, LEVERT Alain.

<u>Absents</u>: HERMANT Eric (qui a donné un pouvoir à ROGER Betty), BOURNAZEL Denise, PARMENTIER Sandrine.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 21/12/2006.

M. le Maire propose :

- d'ajouter un point à l'ordre du jour : Acceptation de 2 chèques de remboursement,
- d'enlever le point : Transfert de compétences à Amiens Métropole, en raison du manque de renseignements sur le sujet ; le point sera abordé à la prochaine réunion.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

1. DESIGNATION DES DELEGUES D'AMIENS METROPOLE

M. le Maire informe l'Assemblée que le Conseil d'Amiens Métropole se réunira le 8 février 2007. Les délégués de la Commune de Grattepanche seront installés ce même jour. Le Conseil Municipal doit désigner les délégués qui vont représenter notre Commune au sein des Commissions de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

M. NAVARRE Maurice, Maire, propose sa candidature en tant que délégué titulaire et M. BASSET Franck propose d'être son suppléant. Aucune autre candidature. Le vote à main levée a donné les résultats suivants :

- <u>Délégué titulaire</u>

Votants: 8 Suffrages exprimés: 8

Pour: 8 Contre: 0 Abstentions: 0

M. NAVARRE Maurice est élu délégué titulaire de la Commune de Grattepanche à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

- Délégué suppléant

Votants: 8 Suffrages exprimés: 8

Pour: 8 Contre: 0 Abstentions: 0

M. BASSET Franck est élu délégué suppléant de la Commune de Grattepanche à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

La répartition dans les Commissions sera la suivante :

NAVARRE Maurice	BASSET Franck
Commission Développement Durable	Commission Politique de la Ville
Commission Développement Economique	Commission Politique Culturelle
Commission Finances	Commission Politique Sportive

2. ACCEPTATION DE DEUX CHEQUES DE REMBOURSEMENT (TRUFFAUT ET EDF)

- L'établissement TRUFFAUT s'étant aperçu qu'une facture (Achat de terreau et de jardinière) avait été réglée deux fois en 2006, a fait parvenir un chèque de remboursement à la Commune, d'un montant de 113,80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement de ce chèque sur le compte de la Commune (Trésor Public Ailly-sur-Noye).
- •L'entreprise E.D.F. nous a signalé un trop-perçu en 2006 et a fait parvenir un chèque de remboursement à la Commune, d'un montant de 32,00 € Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le versement de ce chèque sur le compte de la Commune (Trésor Public Ailly-sur-Noye).

3. QUESTIONS DIVERSES

- Candélabre Rue de l'Eglise: Suite aux dommages occasionnés par un véhicule à un des candélabres situé Rue de l'église, CEGELEC est intervenue rapidement afin de retirer le lampadaire qui était devenu dangereux, après avoir pris des photos mettant bien en avant les dégâts. Ces photos ont été remises à notre compagnie d'assurance qui contestait leur importance. L'expert a décidé de rembourser intégralement les travaux de repose du candélabre.
- Subvention Réserve Parlementaire : Un courrier émanant de M. JARDE est parvenu en mairie, signifiant qu'une subvention de 3 300 € était accordée sur la réserve parlementaire pour les travaux de réhabilitation de la Mairie.
- Fête Locale: Suite aux courriers de M. GHIER et de M. DUPONT, les Conseillers acceptent que ces forains installent leurs manèges à l'occasion de la fête locale.
- Tri sélectif: Depuis le début de l'année, le tri sélectif se fait au porte à porte dans des sacs jaunes pour tout ce qui est bouteilles en plastique, boîtes en carton alimentaire, boîtes en alu... Le ramassage s'effectue tous les mercredis matin. Les conteneurs individuels destinés aux ordures ménagères ont déjà commencé à être distribués aux habitants; ils seront ramassés tous les jeudis. Le tri du verre se fait toujours par apport volontaire au conteneur situé devant le garage communal (10 Rue Principale).
- Panneau virage Rue d'Oresmaux : M. Basset fait remarquer que le panneau signalant le virage de la Rue d'Oresmaux n'est plus en place à l'entrée du village.
- Affaissement : M. Navarre Jean-Claude signale à l'Assemblée que la chambre de visite du réseau de télécommunication situé au carrefour de la Rue Principale et de la Rue du Haut, s'enfonce dangereusement. M. le Maire contactera France Télécom pour solliciter une intervention dans les meilleurs délais.

Les Membres du Conseil Municipal